

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2021
A 20 HEURES**

Présents : J. FERRAND – M.P. GABILLEAU – N. GILBERT – M. AUBINEAU – N. BOILEAU – D. BACH – C. BIRON – G. LE METOUR – S. BAUDRY – V. BONNEFOY – H. BEAUDOUIN – P. BRETAUD – E. CHAUVET – C. DUJOUR – L. PACREAU – P. TESSIER

Absents excusés : D. VEQUEAU ayant donné procuration à H. BEAUDOUIN et L. GENTREAU ayant donné procuration à J. FERRAND, V. LOCTEAU

Secrétaire : P. BRETAUD

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 28 octobre 2021. Plusieurs élus disent qu'ils l'ont reçu tard et qu'ils n'ont pas eu le temps de le lire. Monsieur le Maire propose de reporter l'approbation du compte-rendu à la prochaine réunion.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Amandine HAREL pour sa première réunion de conseil ce soir.

1) ABROGATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la réunion du 18 septembre 2018 à savoir la révision générale du PLU. La prise de compétence PLUI par VENDÉE GRAND LITTORAL au cours de la réunion du 26 novembre 2020 amène notre collectivité à abroger la délibération du 18 septembre 2018.

Monsieur le Maire propose d'acter ce qui a été convenu en 2018.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

2) TARIF COMMUNAL DE NOAILLES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le budget de Noailles et sa particularité avec la taxe de pâturage demandée aux 2 exploitants et le versement du droit au toucher pour les ayants droits de Noailles. En fonction des différentes taxes et impôts ce budget doit être équilibré.

Il est rappelé également les modalités pour percevoir ce droit au toucher : avoir une résidence principale sur le village de Noailles et y résider plus de 6 mois dans l'année.

Monsieur le Maire précise que la liste des ayants-droits donnée par Monsieur BRETAUD n'est pas à jour. Des personnes se sont manifestées depuis en mairie.

Monsieur le Maire demande à Monsieur BRETAUD de reprendre cette liste afin d'affiner au plus juste les simulations.

Au vu des informations obtenues, Monsieur le Maire propose de reporter le vote au prochain conseil municipal avec une liste des ayants-droits à jour.

Ce report est validé par les membres présents ou représentés du Conseil Municipal.

3) RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire explique le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage existant entre la collectivité et Monsieur LENOIR. Cet engagement est d'une durée de 6 mois et concerne les prêts bancaires et les contrats d'assurances.

Madame GABILLEAU indique qu'elle a évoqué le coût des assurances avec Monsieur LENOIR lors d'un échange téléphonique notamment sur les franchises qui sont trop élevées et qui ne couvrent pas la totalité lors de sinistre. Monsieur LENOIR propose un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui concernerait les prêts et les assurances de la commune pour une durée de 6 mois.

Accord du CM avec 16 voix POUR et 1 ABSTENTION et 0 CONTRE.

Arrivée de Monsieur TESSIER à 20h20.

4) VENDÉE GRAND LITTORAL : RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission d'évaluer les charges transférées entre la Communauté de Communes et les Communes suite aux transferts des compétences suivantes :

- PLUi,
- Mobilité,
- Mise en réseau des bibliothèques,
- Salles omnisports

Pour la compétence « PLUi », le montant des charges à verser par notre collectivité serait estimé à 4 997 € / an.

Il n'y a pas de charge transférée pour la compétence « Mobilité ».

Il n'est pas indiqué de montant pour la « Mise en réseau des Bibliothèques ».

Pour la « salle omnisports », il est rappelé que la commune va reprendre en partie la gestion de la salle dès 2022, et assurera en totalité l'entretien et la gestion à partir de 2023. Le montant de l'indemnité de compensation que nous pourrions percevoir serait de 14 614 € par an sur 4 ans.

Monsieur LE METOUR explique que VENDÉE GRAND LITTORAL a évalué les charges du PLUi sur 10 ans.

Madame GABILLEAU précise que la commune verse les attributions de compensation fixées par le conseil communautaire sur la base du rapport de CLECT à VENDÉE GRAND LITTORAL afin que la communauté de communes puisse avoir les moyens financiers d'exercer les compétences transférées. Elle ajoute que la CLECT est versée tous les ans à la communauté de communes concernant la compétence « Mise en réseau des bibliothèques ».

Ce rapport est validé à l'unanimité par les membres présents ou représentés du CM.

5) CONVENTION D'ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDE E-PRIMO

Monsieur le Maire rappelle que le rectorat a mis en place un projet e-primo pour les élèves des écoles publiques depuis 2017. Cet outil de travail numérique prépare les enfants à e-lyco pour le collège et à la communication entre les Espaces Numériques de Travail (ENT) sur l'ensemble du cycle.

Monsieur le Maire précise que la commune adhère à e-collectivités Vendée depuis 2017.

Cet outil de travail est utilisé par les élèves de l'école Jacques-Yves Cousteau et les enseignantes. L'ensemble des utilisateurs est très satisfait, car c'est aussi un lien entre les familles et l'école.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM pour renouveler cette adhésion.

6) MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

Monsieur le Maire indique que suite à la loi du 6 août 2019 et à l'accord cadre du 13 juillet 2021, les employeurs publics ont l'obligation d'engager des négociations sur le télétravail avant le 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire explique que la mairie possède 3 voire 4 postes de travail plus la banque d'accueil. Au vu de notre organisation, seul le personnel administratif serait concerné par le télétravail.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du Conseil Municipal.

7) DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Six déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente de terrain bâti appartenant à Monsieur et Madame BURKE 540 rue Principale La Baffardière
- Vente de terrain bâti appartenant à Monsieur MALLOCH La Chevrie
- Vente de terrain bâti appartenant à Vendée Aménagement Le Champ Bon
- Vente de terrain bâti appartenant Monsieur DA SILVA 1 Lotissement Le Hameau des Peupliers
- Vente de terrain bâti appartenant à Monsieur GRAVELEAU 1 bis rue des Etangs
- Vente de terrain bâti appartenant à Monsieur BONNIN et Madame REY 1 rue du Petit Paris

La collectivité ne fait pas valoir ses droits de préemption.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mardi 21 décembre 2021 à 20h00 à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

J. FERRAND